

## Lutter contre les violences conjugales : le parquet d'Alès se mobilise



"Un axe majeur de la politique pénale", pour François Schneider. Midi Libre - ALEXIS BETHUNE

Publié le 24/09/2019 à 11:18

Le bassin d'Alès reste fortement impacté par les violences faites aux femmes. Parquet, associations et centre hospitalier se mobilisent.

"Les violences conjugales sont très représentées dans le TGI d'Alès. Elles sont souvent localisées en zones rurales, notamment dans le secteur de La Grand-Combe."

Le procureur de la République d'Alès, François Schneider a communiqué à Midi Libre les derniers chiffres en matière de violences conjugales. "Depuis début janvier (et jusqu'à début septembre, NDLR), 135 personnes ont été déférées, dont 50 pour faits de violence et 28 pour violences conjugales. Ce type de violences est beaucoup plus présent que dans d'autres départements."

Il y a souvent un enfermement de la victime dans une relation pathologique avec l'auteur

Alès, pourtant, n'a pas attendu que le gouvernement fasse du sujet une cause nationale pour prendre le problème à bras-le-corps. "Nous avons un arsenal très complet, explique le procureur. Nous avons par exemple des téléphones grave danger qui peuvent être mis à

disposition de conjoints victimes de violence, quand il y a véritablement un risque. Nous avons aussi mis en place des stages de sensibilisation aux violences conjugales et sexistes, qui s'adressent aux auteurs primo-délinquants".

Ces stages, en cinq séances, aux frais des participants, [ont lieu dans les locaux de La Clède](#). "Le fondamental, c'est la reconnaissance de leurs fautes par les auteurs", indique François Schneider. La Clède est également en pointe sur un autre dispositif : "une convention a été signée par le TGI sur l'hébergement d'urgence d'auteurs de violences conjugales placés sous contrôle judiciaire", poursuit le procureur.

Enfin, dernière innovation mise en avant par le parquet : les évaluations approfondies pour les victimes. "Mais pour cela, il faut que la personne s'exprime. Il y a souvent un enfermement de la victime dans une relation pathologique avec l'auteur."

## **L'importance de la plainte**

Au centre hospitalier, aussi, de nombreux dispositifs existent pour aider la victime à briser le cercle infernal de la violence. "Nous avons plusieurs personnels référents, dont le chef du service des urgences, le docteur Gaizi, explique Nathalie Villaudière, directrice de communication de l'hôpital. Il sensibilise au long cours les médecins à la prise en charge à la fois médicale et psychologique. On les incite également à faire des descriptions très détaillées des blessures et des lésions sur le certificat médical. Il y a un rappel fait sur l'importance d'accompagner la victime pour la constitution d'un dépôt de plainte". L'hôpital travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre, et saisit le parquet systématiquement en cas de violences sur mineurs.

Selon le parquet, les violences faites aux femmes ont enregistré une diminution de 22 % entre 2018 et 2019. Les premiers résultats des actions évoquées ci-dessus ? François Schneider ne veut pas s'emballer. "Peut-être que la mise à l'écart des conjoints violents a pu, un peu, limiter les dégâts. Mais je n'aurai pas la prétention de m'en vanter. La lutte contre les violences faites aux femmes reste l'axe majeur de notre politique pénale."

## **Les mesures**

### **RÉFÉRENT**

Parmi les mesures présentées le 3 septembre dernier par le gouvernement, figure la désignation d'un procureur référent spécialisé au parquet. Nathalie Welte, viceprocureur, est tout indiquée selon François Schneider : "Elle est pleinement engagée là-dedans". Elle avait, en effet, mis en place de nombreuses mesures lors de son premier passage alsésien, en tant que substitut du procureur.

### **PLAINTES**

Les hôpitaux auront un rôle encore plus central, puisqu'il sera possible de porter directement plainte dans les établissements.

Adrien BOUDET